



Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Communauté d'agglomération du Pays de Laon
Service Urbanisme

Affaire suivie par :
Alexandre Audebert
03229734 49

60 Rue de Chambry

alexandre.audebert@culture.gouv.fr

02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Références ; PC00240818A0011-3

Amiens, le 9 juillet 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CHAMBRY, LAON (AISNE (L')), Création d'un centre commercial, d'une annexe, d'aires de stationnement, éolienne, cuve de sprinklage
PC00240818A0011
Votre courrier du 2 juillet 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART





Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Communauté d'agglomération du Pays de Laon
Service Urbanisme

Affaire suivie par :
Alexandre Audebert
03229734 49

60 Rue de Chambry

alexandre.audebert@culture.gouv.fr

02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Références : PC00240818A0011-1

Amiens, le 4 juillet 2018

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : CHAMBRY, LAON (AISNE), Création d'un centre commercial, d'une annexe, d'aires de stationnement, éolienne, cuve de sprinklage
PC00240818A0011
Votre courrier du 2 juillet 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2018.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

